

COMMENT LES ARRIVANTS SONT-ILS CLASSÉS ?



IMMIGRANT

Les personnes qui obtiennent la résidence permanente grâce au programme fédéral des travailleurs qualifiés ou au parrainage familial.

RÉFUGIÉ

Une personne dont la vie sera en danger si elle retourne dans son pays d'origine.

DEMANDEUR D'ASILE

Les personnes qui sont entrées au Canada et ont demandé le statut de réfugié et attendent la réponse du gouvernement canadien à leur demande.

RÉFUGIÉ ASSISTÉ PAR LE GOUVERNEMENT (GAR)

Personnes dont le statut de réfugié a été déterminé par une organisation et qui ont obtenu la résidence permanente au Canada avec l'aide du gouvernement canadien.

RÉFUGIÉ PARRAINÉ PAR LE SECTEUR PRIVÉ (RSP)

Personnes dont la qualité de réfugié a été reconnue par une organisation et qui sont parrainées par un groupe privé ou communautaire pour demander l'asile au Canada.

RÉSIDENT TEMPORAIRE

Les personnes qui ont obtenu le droit de résider au Canada pendant une période déterminée. Cela comprend les travailleurs étrangers temporaires (TET) et les personnes qui ont obtenu un visa d'étudiant, un visa de résident temporaire ou un permis de séjour temporaire.



MIGRANTS UKRAINIENS

Personnes qui fuient la guerre en Ukraine et qui obtiennent le statut de résident permanent temporaire au Canada jusqu'à ce qu'elles puissent retourner en Ukraine en toute sécurité.

LES AGENCES D'ÉTABLISSEMENT, QU'OFFRENT-ELLES ?



! AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ !

Chaque agence offre des programmes différents, mais vous trouverez ci-dessous les services de base que vous pouvez trouver dans les agences d'établissement, ainsi que les liens qu'elles peuvent fournir avec d'autres services.

AIDE AU LOGEMENT

Trouver une propriété à louer, s'orienter dans la relation avec un propriétaire, droits des locataires, etc.

GESTION DE CAS

Un agent d'établissement travaille directement avec un nouvel arrivant pour l'aider à répondre à ses besoins individuels et à son statut d'immigrant.

CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Aide à la déclaration de revenus, informations sur les services bancaires au Canada, demande de prestations, etc.

SOUTIEN À L'EMPLOI

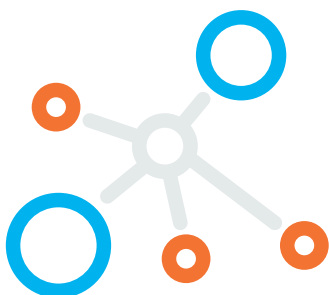
Aide au transfert des qualifications, à la rédaction du CV, à la préparation aux entretiens, etc.

INTÉGRATION COMMUNAUTAIRE

Créer un espace permettant à la communauté d'interagir avec les nouveaux arrivants, fournir aux nouveaux arrivants des informations sur la communauté, l'accès aux services communautaires.

SERVICES D'ÉTABLISSEMENT DE BASE

Services d'orientation, formation interculturelle, aide pour les documents canadiens, services aux jeunes, etc.



LIENS AVEC D'AUTRES SOUTIENS

Cours d'anglais et de français, traduction de la langue, éducation, soins de santé, garde d'enfants, etc.

AIDE FINANCIÈRE, QUI EST ADMISSIBLE ?



PROGRAMME D'AIDE AU RÉÉTABLISSEMENT (RAP)

Programme d'aide au rétablissement (RAP) destiné à fournir un soutien financier aux réfugiés pendant le processus d'établissement.

PROGRAMME DE PRÊTS AUX IMMIGRANTS

Prêts aux réfugiés pour couvrir les frais de transport vers le Canada et les frais d'établissement, les remboursements doivent commencer après 12 mois de résidence au Canada.

PRESTATION CANADIENNE POUR ENFANTS (CCB)

Il faut être citoyen canadien pour être admissible.

SUBVENTION POUR LA GARDE D'ENFANTS EN ALBERTA

Vous, votre partenaire ou l'enfant avez le statut de résident permanent, vous travaillez, vous cherchez du travail ou vous ou votre enfant avez un handicap et l'enfant âgé de moins de 12 ans.

ASSURANCE-EMPLOI (EI)

Admissible à toute personne ayant le droit de travailler au Canada, sans emploi et cherchant activement du travail.

PRESTATION DE COMPASSION

Pour les employés à temps plein, dont la charge de travail a été réduite de 40 % ou plus par semaine pour prendre soin d'une personne gravement malade.

